

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

CAP - ÉLECTRICIEN (SOUS RÉSERVE DE CONVENTIONNEMENT)

GRETA des Yvelines (78)

Yvelines

OBJECTIFS

Le titulaire du CAP électricien aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électricien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations.

Le titulaire du CAP électricien assume des activités professionnelles variées sous la responsabilité d'un personnel de qualification supérieure. Dans ses réalisations, il maîtrise les aspects normatifs, réglementaires propres aux installations électriques, de sécurité des personnes et des biens, il appréhende les aspects relationnels, de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement et du développement durable.

Considérant les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques, le titulaire du CAP électricien met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

CONTENU

Enseignement professionnel

- RNCP 38401BC01 - Réalisation d'une installation
 - Repérer les conditions de l'opération et son contexte
 - Organiser l'opération dans son contexte
 - Réaliser une installation de manière éco-responsable
 - Communiquer entre professionnel sur l'opération
 - Mettre en oeuvre les mesures de "prévention santé et environnement
- RNCP 38401BC02 - Mise en service d'une installation
 - Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation
 - Valider le fonctionnement de l'installation
 - Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
- RNCP 38401BC03 - Maintenance d'une installation
 - Remplacer un matériel électrique
 - Communiquer avec le client/usager sur l'opération

Enseignements généraux

- Français / Histoire / Géographie
- Mathématiques / Sciences appliquées
- Technique de recherche d'emploi
- Prévention-Santé-Environnement (PSE)

Méthodes pédagogiques

- Mises en situation
- Ateliers pratiques
- Cours théoriques

TAUX DE RÉUSSITE

80%

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Compte Personnel de Formation
- Salarié
- Autre

DURÉE

De 880 h, dont 280 h en entreprise

DATES

Date de début : 02 novembre 2026

Date de fin : 11 juin 2027

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (CAP, BEP)

Compréhension écrite et orale du français

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP, BEP)

VALIDATION

- Attestation de compétences
- Diplôme / unité de diplôme
CAP Électricien

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Face à face
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôles en cours de formation et épreuves ponctuelles

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Contexte professionnel du titulaire d'un CAP Electricien

- les structures de type : entreprises artisanales, petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries, grandes entreprises.
 - les domaines d'intervention : production et transport de l'énergie électrique, bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), industrie, agriculture, services, fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, infrastructures.
 - la nature des travaux : neuf, extension, rénovation.
- Les emplois les plus courants attribués au titulaire du CAP électricien sont :

- électricien,
- installateur électricien,
- installateur domotique,
- câbleur fibre optique, réseau, cuivre,
- monteur électricien,
- tableautier,
- ...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Recrutement : dossier de candidature, tests de positionnement, entretien individuel

COÛT

Nous consulter

FINANCEMENT

- Auto-financement
- CPF
- Projet de transition Pro

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Electricité, énergie

CONTACT

Accueil

01 30 85 78 78

contact@greta-yvelines.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Agnès Bikoro

contact@greta-yvelines.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un apprenant en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements (matériel et/ou pédagogique) dans le cadre de sa formation.

Les équipes sont sensibilisées et mobilisées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pourra être demandée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.

